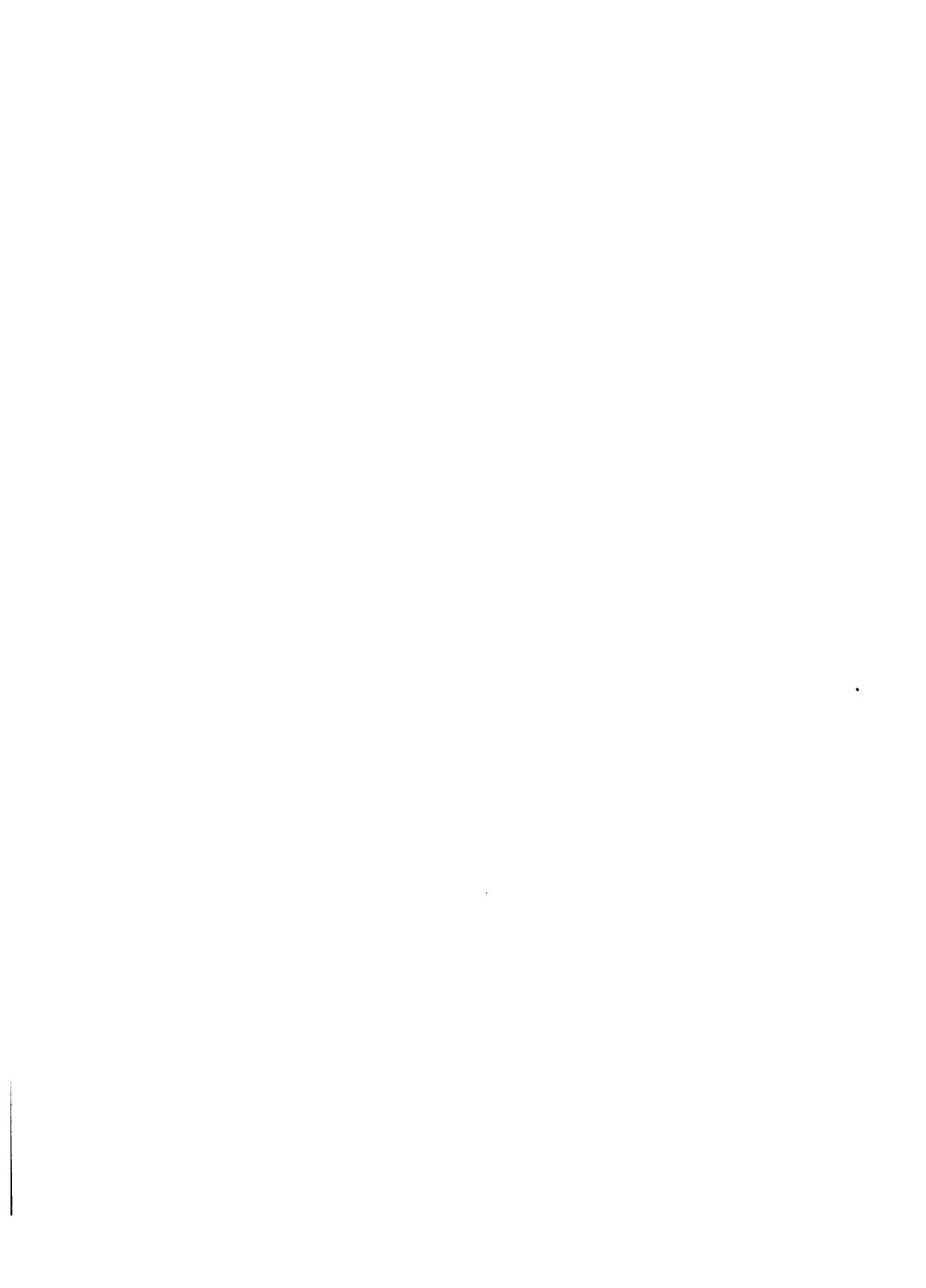


POLITIQUES GENERALES DE L'IICA





REPUBLICA DE COLOMBIA

SECRETARÍA DE DEFENSA

BOGOTÁ, D. C.

00001353

POLITIQUES GENERALES DE L'IICA



**Bureau Central de la Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica
1982**

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 11 |
| RESUME | 15 |
| CHAPITRE I: ANTECEDENTS ET BUTS | 21 |
| A. Antécédents | 21 |
| B. But du document | 22 |
| CHAPITRE II: L'IICA, QUATRE DECENNIE EN TANT QU'INSTRUMENT DE COOPERATION ENTRE LES ETATS AMERICAINS | 25 |
| A. Période 1942-1949 | 25 |
| B. Période 1950-1959 | 26 |
| C. Période 1960-1969 | 27 |
| D. Période 1970-1981 | 29 |
| CHAPITRE III: AMERIQUE, QUELQUES PROBLEMES ECONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES DE LA REGION | 35 |
| A. Situation générale de la région | 35 |
| B. Principaux facteurs de limitation, opportunités et perspectives pour le secteur agricole en Amérique Latine et dans les Antilles | 37 |
| C. Le rôle de l'agriculture dans la prochaine décennie | 41 |
| CHAPITRE IV: NATURE, BUTS ET ATTRIBUTIONS DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE ... | 45 |
| A. Nature | 45 |
| B. Développement agricole et bien-être rural | 45 |
| C. Fonction de l'Institut | 46 |
| CHAPITRE V: L'IICA DANS LA DECENNIE QUATRE-VINGT | 51 |
| A. Objectifs | 51 |
| B. La stratégie | 52 |
| C. L'action | 57 |
| D. La participation des Etats Membres | 59 |
| E. La participation des Observateurs Permanents | 60 |

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture confère au Conseil Interaméricain de l'Agriculture (Article 8, a), la mission "de prendre les mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut, en tenant compte des propositions des Etats Membres et des recommandations de l'Assemblée Générale et des Conseils de l'Organisation des Etats Américains".

Dans la perspective de définir ces orientations pour la nouvelle décennie et sur la base des recommandations faite par le groupe d'experts, lequel travailla sur les grandes orientations générales et la programmation des activités de l'IICA, la Direction Générale elabora une proposition de Politiques Générales et la présenta au Comité Exécutif lors de sa Deuxième Réunion Ordinaire durant la semaine du 12 au 17 Septembre à San José, Costa Rica.

Le Comité Exécutif, après examen de ce document, proposa certains modifications qui permirent d'élaborer une version finale de ce document, laquelle fût soumise au Conseil Interaméricain de l'Agriculture durant sa Seconde Réunion Extraordinaire les 27, 28 et 29 Octobre 1982 à San José, Costa Rica.

Les Représentants des Etats Membres de l'IICA, réunis à cette occasion, étudièrent ce document et l'approuvèrent avec un large consensus comme l'indiqua la Résolution No. 13, approuvé le 28 Octobre 1982, dont le texte est joint ci-après.

RESOLUTION No. 13
POLITIQUES GENERALES DE L'IICA

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

Le Document IICA/JIA/Doc.27(82) sur les Politiques Générales de l'IICA et le Rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif.

CONSIDERANT:

Que, conformément aux dispositions de l'Article 8, point a. de la Convention de l'Institut: "Le Conseil aura les attributions suivantes: a. Adopter des mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut. . ."

Qu'il est de l'intérêt des Etats Membres que l'Institut ait des critères et des lignes de politique institutionnelle qui orientent son action dans la présente décennie;

DECIDE:

1. D'adopter les critères généraux et lignes de politique institutionnelle contenus dans le document "Politiques Générales de l'IICA".
2. De charger le Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre ce qui est établi dans le document susmentionné.
3. De charger le Directeur Général de diffuser le plus largement possible les Politiques Générales de l'Institut.

RESUME

POLITIQUES GENERALES DE L'IICA

RESUME

1. Fixation de politiques

La Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture établit qu'il incombe au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'adopter les dispositions relatives à la politique et à l'action de l'Institut.

2. But du document

- a. Définir une politique générale à long terme pour l'Institut; et
- b. Fournir un cadre pour que la Direction Générale propose périodiquement des plans à moyen terme, des programmes et des budgets.

3. Trajectoire institutionnelle de l'IICA

Pendant les quarante années de son existence, l'IICA a évolué. D'un organisme de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'agriculture, établi à Turrialba, Costa Rica qu'il était au début, il est devenu un organisme spécialisé dans l'agriculture du système interaméricain, ayant son Bureau Central à San José, Costa Rica et sur le continent un réseau de Bureaux. Ceux-ci sont destinés à répondre aux demandes de services de coopération technique que lui adressent les Etats Membres sur diverses questions relatives au développement agricole et au bien-être rural, conformément à sa nouvelle Convention qui, entrée en vigueur le 8 décembre 1980, lui accorde un tel statut et lui donne désormais la dénomination d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

4. Problèmes économiques, sociaux et politiques de la Région

La Région fait face à des situations générales qui conditionnent la fixation d'objectifs prioritaires pour le développement agricole et le bien-être rural et peuvent être résumées comme suit: absence d'un consensus permettant aux divers pays de se mettre d'accord sur une stratégie du développement; pressions exercées pour que la coopération internationale aboutisse à des résultats,

après de longues années d'efforts communs qui n'ont pas toujours été pleinement satisfaisants; complète intégration de la Région au contexte mondial des marchés, critères de consommation et technologies; niveau critique d'endettement extérieur, sans qu'une amélioration soit prévisible dans les conditions d'accès au financement international; croissance démographique qui exige la création de nombreux emplois et l'augmentation des offres d'aliments; faible taux de croissance économique des pays développés et mesures de protectionnisme qui rendent difficiles les exportations agricoles de la Région; éventuelles difficultés futures en ce qui concerne l'approvisionnement sur le marché mondial des aliments et problèmes qui dérivent de la situation énergétique.

5. Facteurs limitatifs du secteur agricole en Amérique Latine et aux Antilles

La situation actuelle du secteur agricole de l'Amérique Latine et des Antilles présente une série de problèmes spécifiques dans différents domaines: production agricole insuffisante; mauvaise adaptation des moyens scientifiques et technologiques mis à la disposition de l'agriculture; dégradation et mauvaise exploitation des ressources naturelles renouvelables; pauvreté et marginalisation de la population rurale; chômage et faibles revenus dans les zones rurales; manque d'organisation des producteurs et préparation insuffisante de ces derniers à leur rôle de chefs d'entreprise; structures d'exploitation de la terre défectueuses; faiblesse institutionnelle dans le secteur agricole.

6. Perspectives de l'agriculture de l'Amérique Latine et des Antilles pendant la décennie

L'agriculture est appelée à acquérir une importance particulière pendant la prochaine décennie, étant donné que: les progrès réalisés vers la solution des problèmes structureux et de pauvreté qui frappent le secteur rural contribueront à assurer la justice et la paix sociale; les activités agricoles primaires et de transformation créeront des emplois et contribueront au développement rural; la production agricole continuera d'être la principale source de devises et de substitution des importations; la production d'aliments améliorera la disponibilité des aliments en général et la sécurité alimentaire des pays en particulier; la production agricole primaire et la transformation de ses produits contribueront, grâce à l'agro-énergie, à apporter la solution aux problèmes découlant de la pénurie de pétrole; l'agro-industrie devra contribuer à créer de l'emploi et de la valeur ajoutée; l'exploitation rationnelle des ressources naturelles renouvelables contribuera à améliorer l'habitat, apportant ainsi une contribution importante aux efforts accomplis pour atteindre les objectifs de développement agricole et de bien-être rural.

7. Nature, buts et fonctions de l'IICA

L'Institut a un rayon d'action interaméricain, il possède la personnalité juridique internationale et est spécialisé dans l'agriculture. Ses buts sont: stimuler, promouvoir et soutenir les efforts déployés par les Etats Membres en vue d'accéder au développement agricole et au bien-être rural. Il a pour fonction: de renforcer les institutions nationales d'enseignement, de recherche et de développement rural; de formuler et d'exécuter des plans, programmes, projets et activités; d'établir et de maintenir des relations de coopération avec l'Organisation des Etats Américains et avec d'autres organismes ou programmes ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui poursuivent des objectifs analogues aux siens; d'agir en temps qu'organe de consultation, d'exécution technique et d'administration de programmes et de projets dans le secteur agricole.

8. Objectifs

L'IICA remplira ses mandats en matière de développement agricole et de bien-être rural en convenant avec les différents pays des actions destinées à: donner à la population rurale plein accès aux avantages découlant du progrès économique et social; former, par l'enseignement officiel ou autrement, le personnel nécessaire à l'agriculture; développer et consolider les systèmes nationaux de création et de transfert de technologies; stimuler la production et la commercialisation dans de bonnes conditions de rendement des biens de production et des produits agricoles, des produits de l'élevage et des produits forestiers, ainsi que l'agro-industrie; soutenir les institutions qui se consacrent au développement agricole intégré; enfin, renforcer les systèmes institutionnels qui fixent les objectifs nationaux, et planifient et exécutent les politiques sectorielles.

9. Stratégie

La stratégie de l'Institut consistera à harmoniser les efforts de coopération et à réaliser avec les différents pays des actions concertées qui devront être exécutées de façon décentralisée et obtenir des résultats sensibles. Cela revient à dire, dans les limites des attributions établies par la Convention, que l'IICA: a) aidera ses Etats Membres à promouvoir la capacité permanente et autonome des organismes nationaux chargés du développement agricole et du bien-être rural; b) servira d'instrument multinational aux pays membres dans les domaines où leur action conjointe est nécessaire; c) se constituera en tribune et instrument d'échange d'idées et d'expériences ainsi que de coopération entre les pays et les divers organismes ou entités.

Pour l'action multinationale, l'idée générale sera de déceler et de traiter les problèmes et les possibilités présentant un intérêt commun pour les Etats Membres, compte tenu dans chaque cas, des stratégies établies par les Etats.

L'action de participation concertée sera fondée sur la définition de programmes et de projets en collaboration avec les Etats Membres, en partant d'un programme général adapté aux tendances propres à l'agriculture de l'Amérique Latine et des Antilles.

Les actions seront concentrées au moyen de programmes qui délimiteront le domaine de compétence de l'Institut, programmes qui seront exécutés par le canal de projets convenus avec les pays selon des critères de hiérarchisation et d'évaluation établis par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

L'IICA mettra en place des mécanismes permanents de prévision pour reconnaître et prévoir les tendances de la Région dans son ensemble et de ses sousrégions.

A titre de médiation technico-scientifique, l'IICA s'occupera des demandes des pays qu'il sera difficile de prévoir dans les programmes décidés par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à la condition qu'elles n'altèrent pas la nature de ces programmes et qu'elles leur soient complémentaires.

L'IICA décentralisera ses services administratifs et d'exécution et réalisera la planification, l'exécution, l'évaluation et la prise de décision dans ses unités opérationnelles en attribuant des responsabilités et en déléguant des pouvoirs sur la base de politiques bien définies.

10. Caractéristiques de l'action de l'IICA

Les activités que les Etats Membres conviendront de réaliser avec la participation ou la médiation de l'IICA devront être essentiellement: efficaces, participatives, multinationales, temporaires, complémentaires, souples et innovatrices.

11. Participation des Etats Membres

La participation des pays à l'Institut se fait à trois niveaux: a) au niveau du Conseil Interaméricain d'Agriculture et du Comité Exécutif, en tant qu'organes supérieurs pour le continent; b) au niveau des organismes techniques des pays et groupes de pays; et c) au moyen des mécanismes de concertation qui seront établis dans chaque pays.

CHAPITRE I
ANTECEDENTS ET BUTS

CHAPITRE I

ANTECEDENTS ET BUTS

A. ANTECEDENTS

La Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, à l'article 8 (a), prévoit qu'il incombe au Conseil Interaméricain de l'Agriculture: "De prendre des mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut, en tenant compte des propositions des Etats Membres et des recommandations de l'Assemblée Générale et des Conseils de l'Organisation des Etats Américains".

Pendant la décennie 1970, la politique de l'Institut a été exprimée dans le Document "Plan Général" (IICA, Série Documents Officiels No. 1), lequel a été adopté en 1970 par le Conseil d'Administration, organe qui est devenu depuis le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

En 1980, la Nouvelle Convention sur l'Institut est entrée en vigueur, offrant ainsi la possibilité de reviser la politique de l'Institut dans ce cadre juridique à la lumière des résultats de la riche expérience de la coopération entre les pays par le truchement de l'IICA, compte tenu des changements survenus en Amérique Latine et aux Antilles pendant la dernière décennie et étant donné les prévisions concernant la coopération internationale à l'avenir. A cet égard, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion à Mexico (OEA.Ser.L/I-IICA/RAJD/Res.109, du 25 septembre 1982), a décidé:

"De suggérer au Conseil Interaméricain de l'Agriculture qu'il envisage la possibilité de désigner un groupe d'experts, ayant une bonne connaissance de l'agriculture et de la vie rurale en Amérique Latine et aux Antilles et bien informés de la doctrine et de la stratégie de l'IICA, qui seraient chargés, conjointement avec les fonctionnaires de l'Institution et des pays où l'IICA a des Bureaux Nationaux d'en analyser les instruments de base dans le cadre de la Convention de 1970 et des prévisions de travail de l'IICA pour la préparation des programmes futurs, compte tenu des rapports d'évaluation présentés". Le Conseil Interaméricain de l'Agriculture a adopté cette proposition à sa Première Réunion Ordinaire (IICA/JIA/Res.6(I.0/81), du 12 Août 1981) et a chargé la Direction Générale de désigner cinq experts.

Le groupe d'experts désignés a accompli cette tâche dans le délai prévu et a fourni à l'Institut un certain nombre de lignes directrices qui ont été incorporées au présent document.

Les actions de l'Institut sont menées maintenant dans un contexte dans lequel les pays des Amériques cherchent à réaliser un processus économique et social qui leur permette de remplir les buts qui lui ont été assignés par la

Charte de l'Organisation des Etats Américains. Qui plus est, cette recherche s'effectue maintenant dans un moment particulièrement difficile de l'histoire du monde, où la promesse de progrès et de liberté —qui est l'essence même de la vocation de ce continent—, n'a pas toujours été pleinement remplie. L'Amérique Latine et les Antilles, où la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, n'affrontent pas vraiment des difficultés nouvelles; il s'agit plutôt d'une région faisant face à des difficultés aggravées par un état stagnant de sous-développement qu'il lui est difficile de surmonter. Cette situation exige de nouvelles réponses aux problèmes qui naissent du peu de parti que cette région tire de son riche potentiel naturel, humain et institutionnel, potentiel dont elle dispose au même titre que le monde auquel elle se trouve pleinement intégrée.

L'Institut en tant qu'organisme des pays a besoin d'une ligne directrice de politique générale renouée pour pouvoir contribuer à la recherche des nouvelles réponses susvisées.

B. BUT DU DOCUMENT

Dans le présent document les Etats Membres de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture:

1. Définissent une politique générale à long terme pour l'Institut qui représente la meilleure forme dont cet organisme peut remplir le mandat qui lui a été confié par la Convention relative, eut égard à ce qu'ils considèrent comme étant une conception prioritaire pour l'organisation de la coopération multinationale en matière d'agriculture pendant la décennie de 1980.

2. Offrent à la Direction Générale un plan directeur qui lui permettra de préciser périodiquement les prévisions à moyen terme en vue des décisions relatives au niveau et aux modalités d'emploi des ressources de coopération multinationale en matière d'agriculture que l'Institut contrôlera en sa qualité d'organisme spécialisé des Etats Membres afin d'obtenir une optimisation de leurs ressources.

CHAPITRE II

L'IICA QUATRE DECENNIE EN TANT QU'INSTRUMENT DE COOPERATION ENTRE LES ETATS AMERICAINS

CHAPITRE II

L'IICA QUATRE DECENNIE EN TANT QU'INSTRUMENT DE COOPERATION ENTRE LES ETATS AMERICAINS

Dès l'aube de ce siècle, les pays du Continent conscients que leurs économies étaient basées en majeure partie sur l'agriculture, se sont préoccupés de chercher des solutions aux problèmes que cette vocation posait pour eux. Cette recherche, a clairement révélé que les pays du continent, malgré leur grande diversité, faisaient face à des difficultés communes dans le domaine agro-pastoral, difficultés qui sont devenues de plus en plus lourdes à mesure que les besoins des peuples et la demande de matières premières et d'aliment sur le marché international exigeaient un niveau plus élevé de production agricole et un meilleur aménagement des ressources humaines et matérielles affectées à cette production. Le moment était donc venu pour les Etats Membres de coordonner leurs efforts à l'échelon national, régional et international, en vue de faire face à une telle situation, c'est ainsi qu'au cours de la première session technique du 8ème Congrès scientifique américain, qui a eu lieu à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, en mai 1940, est né l'idée de créer un organisme de caractère interaméricain qui se consacrerait à l'étude et à la recherche de solutions aux problèmes du secteur agro-pastoral du continent.

A. PERIODE 1942-1949

Le 7 octobre 1942, le Conseil d'Administration de l'Union Panaméricaine a approuvé la création de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles. La Convention multilatérale de l'Institut a été ouverte à la signature des pays américains en Janvier 1944. Dans cet instrument l'Institut était reconnu en tant qu'organisme de caractère permanent, la personnalité morale lui était accordée, il serait régi para sa propre réglementation et statuerait sur tout ce qui concerne les relations avec les nations du continent, ses objectifs, sa philosophie, ses buts et la portée de ses actions.

L'objectif qui fut assigné à l'IICA était de "Stimuler et promouvoir le développement des sciences agricoles dans les Républiques américaines par la recherche, l'enseignement et la diffusion de la théorie et de la pratique de l'agriculture ainsi que des autres sciences et arts connexes". Les programmes de recherche de l'Institut portaient alors sur cinq domaines: le génie rural, l'élevage et la santé animale, l'entomologie, la phytotechnie et la pédologie. Une année plus tard on y ajoutait la recherche en matière d'économie agricole et de bien-être rural. En janvier 1946, est lancé le programme d'éducation dans lequel il est décidé d'instituer le grade "maître". Ainsi s'ouvraient les portes du premier programme de formation agricole de haut niveau dans le contexte latino-américain, programme qui a été consolidé en 1949.

La période de 1944-1950 constitue la première étape des travaux de l'Institut en tant qu'instrument des Etats Américains au service du perfectionnement technique du secteur agricole par la formation de ressources humaines et la mise au point de technologies. Pendant cette période, l'IICA concentre ses actions à Turrialba, Costa Rica. Devant l'ampleur de la tâche à accomplir et en raison du délai pour le faire, la priorité est donnée à l'action directe, par le truchement tant de programmes de recherche que de l'enseignement au niveau d'études supérieures et des cours de courte durée.

B. PERIODE 1950-1959

La décennie 1950 voit la première expansion de l'Institut. Les programmes d'aide aux différents pays se multiplient presque tous comportent les deux composantes de formation et de transfert de technologies. L'intérêt que manifestent les pays montre que l'IICA doit participer à la tâche de diffuser et la théorie et la pratique de l'agriculture ainsi que le prévoit la Convention.

Trois activités principales constituent les facteurs les plus importants qui ont contribué au développement de l'IICA pendant la décennie 1950:

1. L'organisation du Service d'échanges scientifiques (1950) grâce auquel on établit et met à la disposition des Etats Membres une documentation bibliographique et un service de formation à la bibliothéologie. Dans le même ordre d'idées, l'IICA commence en 1958 la publication de livres et de textes d'enseignement afin de favoriser le développement de l'enseignement agricole supérieur en Amérique Latine.

2. Le projet 39 de l'OEA, "Enseignement technique pour l'amélioration de l'Agriculture et la Vie rurale" (1951), dont l'exécution, dans le cadre de l'IICA, a permis d'avoir une meilleure perspective de ses activités. Dans ce projet, les efforts étaient concentrés sur la formation du premier groupe de "Magistri Agriculturae" (diplômés de maîtrise en agronomie) d'Amérique Latine. L'organisation décentralisée qu'il a fallu mettre en place pour atteindre dans des meilleures conditions les objectifs du projet 39 dans le continent a embrassé également la sociologie rurale parmi ses divers champs d'action, dans ses trois zones d'opération: les Andes, le Nord et le Sud.

3. Le contrat de services qui est intervenu entre l'IICA et l'Administration de la Coopération internationale (par la suite appelée Agence internationale pour le Développement - AID) en 1955; au titre de ce contrat, de nombreuses tâches ont été accomplies: la recherche sur le cacao, le café et le caoutchouc, sur les pâtures tropicales, en matière d'information et d'enseignement agricole.

En résumé la période comprise entre les années 1942 et 1959 peut être considérée comme une longue étape de constitution, de renforcement et de consolidation de la structure, de la stratégie et des buts de l'Institut.

C. PERIODE 1960-1969

La décennie 60 marque une période de grande expansion et de réorientation des activités de l'IICA. Les actions de coopération technique à l'échelon régional et d'aide à la formation de personnel et à l'organisation d'institutions nationales se fondent sur une connaissance plus profonde de la situation réelle du secteur agricole et de la vie rurale dans le continent. On établit la Direction Générale dont le siège est à San José, Costa Rica et où sont concentrées les fonctions de planification, de surveillance et de coordination interne de l'Institut. En outre, on établit trois directions régionales de caractère permanent, sur la base des anciens bureaux du Projet 39. L'Institut procède à la nomination de représentants officiels et à l'établissement de bureaux dans les pays dans lesquels il avait détaché du personnel professionnel et où il exécutait des programmes spéciaux.

Les objectifs essentiels pour la décennie ont été fixés selon l'ordre de priorité suivant:

1. Formation de personnel au niveau d'études supérieures et par des cours de courte durée.

2. Recherche en fonction des besoins en matière d'enseignement et de coordination des recherches en Amérique Latine.

3. Services de consultation offerts aux gouvernements pour le renforcement de leurs institutions de service public consacrées à l'agriculture, à la planification et à l'évaluation des programmes de développement agricole et de captation de ressources financières, dans le cadre de l'Alliance pour le Progrès.

4. Développement des communications agricoles.

5. Rayonnement de l'image de marque de l'Institut dans le public et entretien de relations officielles dynamiques avec les gouvernements et les institutions nationales.

En 1967, le Conseil d'Administration recommande de concentrer les activités de l'IICA sur trois programmes essentiels:

1. Enseignement supérieur agricole.

2. Recherche agricole.

3. Développement agricole et réforme agraire.

Le Conseil d'Administration, à sa Huitième Réunion annuelle (1969), crée une Commission consultative chargée d'analyser toute l'évolution des activités

de l'IICA et d'élaborer un plan conforme aux besoins de développement agricole des Etats Membres, conformément aux lignes directrices tracées par les Présidents américains dans leur "Déclaration de Punta del Este".

Les recommandations de la Commission consultative préconisaient que l'Institut devait:

1. S'ériger en principal organisme du système interaméricain pour les questions agricoles.

2. Agir en tant qu'instrument d'organisation et de coordination à l'échelon du continent, en ce qui concerne les projets et programmes des autres organismes internationaux, des gouvernements et entités intéressées.

3. Agir en tant qu'organisme de consultation technique pour les projets d'investissements des organismes financiers en vue de la mise en oeuvre de programmes agricoles spécifiques.

4. Apporter son soutien à l'organisation du secteur public agropastoral à l'échelon de pays et encourager la diffusion des résultats des expériences et des connaissances.

5. Mettre au point des systèmes d'organisation, de structure et de financement qui lui permettront d'exercer une action plus efficace et plus opportune.

6. Se pencher sur les questions de commercialisation, d'industrialisation et de technologie concernant les produits agricoles, c'est-à-dire, sur les étapes finales des programmes de production.

En outre, la Commission consultative a recommandé de regrouper les activités de l'IICA dans les domaines d'action ci-après que la Commission appelle "Lignes":

I. L'enseignement à ses différents niveaux (technique, intermédiaire, universitaire, universitaire de deuxième et du troisième cycle).

II. Production, communication et application de la technologie (recherche, éducation permanente, documentation et information).

III. Commercialisation

IV. Financement de la production.

V. Politique agricole (diagnostic, analyse, programmation).

VI. Organisation institutionnelle du secteur agricole

VII. Régime foncier et organisation paysane.

VIII. Intégration multinationale.

D. PERIODE 1970-1981

Lors de sa Neuvième Réunion Annuelle tenue en 1971, le Conseil d'Administration a adopté le "Plan Général" qui comportait les grandes lignes générales et stratégies des politiques où l'homme était considéré comme sujet et objet des efforts nationaux de développement et l'axe central des programmes de l'Institut. A la faveur d'une telle conception de l'individu, on recherchait, outre l'accroissement de la production et de la productivité, l'augmentation de l'emploi rural et la participation des paysans au développement.

La stratégie essentielle adoptée dans le Plan général a eu pour éléments: le renforcement du système institutionnel agraire des pays; l'identification des diverses tâches prioritaires de ce système telles que l'information, l'éducation, la recherche, l'encouragement de la production, les changements structuraux et l'organisation paysane, l'administration de la politique agraire et le développement rural régional. Ces tâches sont à l'origine des "Lignes d'action" qui comportaient:

- I. Analyse du développement rural et information pertinente.
- II. Education.
- III. Recherche.
- IV. Encouragement de la production et de la productivité.
- V. Intégration régionale.
- VI. Réforme agraire et organisation paysane.
- VII. Administration de la politique agricole.

Par ailleurs, le Plan général déterminait aussi les caractéristiques des actions qu'il revenait à l'Institut de mener à savoir: les actions devaient être multinationales, c'est-à-dire menées dans le milieu régional; complémentaires des actions des Etats, lorsque ceux-ci ne peuvent point accomplir efficacement par eux-mêmes les actions considérées; temporaires, c'est-à-dire bénéficiant de l'appui pour un temps déterminé et être susceptibles de contribuer au succès des efforts des Etats eux-mêmes; spécifiques, c'est-à-dire exécutées dans le cadre de programmes précis et systématiques; réceptives et souples en vue de la détection des besoins et de la perception des tendances de chaque nation;

enfin innovatrices, c'est-à-dire capables de s'adapter aux changements apportés aux concepts, à l'organisation et aux procédures, grâce à l'ouverture d'options originales en la matière.

En 1971 eut lieu à Lima, Pérou, la Sixième Conférence interaméricaine de l'Agriculture. Dans ses recommandations, cette Conférence a souligné concrètement à l'intention de l'Institut qu'il devrait consacrer de plus fortes ressources à la promotion du développement de l'agriculture, en fonction de l'importance du secteur et de l'analyse des problèmes avec lesquels celui-ci était confronté, étant entendu que ces ressources devraient être spécialement orientées vers le changement social.

Aux programmes dérivés des "Lignes", ont été ajoutés d'autres, à savoir: Programme concernant les zones tropicales humides, le Centre Interaméricain de Documentation et d'Information Agricole (CIDIA), le Programme Interaméricain pour la jeunesse rurale, les programmes de santé animale et de défense phytosanitaire, le programme de l'amélioration du café et le fonds Simon Bolivar. Ces programmes ont permis à l'IICA de collaborer plus efficacement avec les Etats membres à la solution des problèmes qui se posent dans le secteur agricole.

Au cours de la décennie, les "Lignes" ont subi divers changements. Ces changements ont affecté en particulier le Plan indicatif à moyen terme de 1977. Enfin, dans le programme-budget pour l'exercice biennal 1982-1983 les lignes d'action sont présentées sous les rubriques ci-après:

- I. Information et documentation pour le développement rural.
- II. Enseignement pour le développement rural.
- III. Recherche et transfert de technologie agropastorale.
- IV. Production, productivité et commercialisation agro-pastorale, santé animale et défense phytosanitaire.
- V. Développement rural régional.
- VI. Changements structureaux, organisation paysane et participation de la famille, de la femme et de la jeunesse rurale.
- VII. Formulation et administration de la politique agraire.

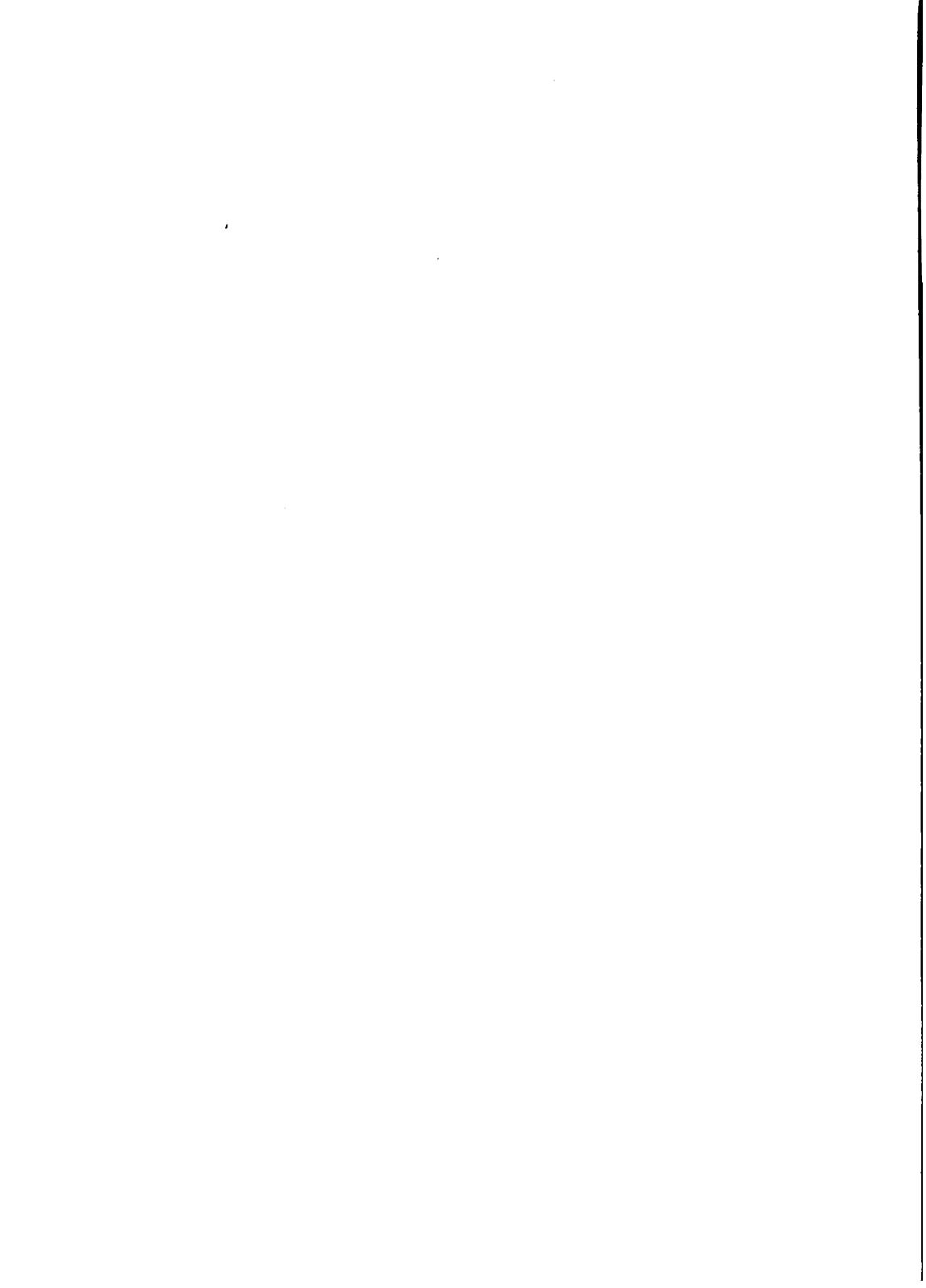
Conformément aux recommandations de la Commission consultative créée en 1969, le Centre tropical d'enseignement et de Recherches (CTEI) de Turrialba, s'est converti, aux termes d'un accord intervenu entre le gouvernement du Costa Rica et l'IICA, en une association civile de caractère scienti-

fique et éducative, dénommée Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE), une organisation sans buts lucratifs, au fonctionnement duquel a participé initialement le gouvernement de Costa Rica auquel se sont joints dans la suite les gouvernements du Panama, du Nicaragua et du Guatemala.

En 1958, le Conseil d'Administration a approuvé un Protocole d'amendement à la Convention de 1944. Ce Protocole a été ouvert à la signature le 1er décembre de la même année. Sa ratification requierait le consentement unanime de tous les Etats Membres de l'Institut. En dépit du fait que ce consentement n'a pas pu être obtenu, le Conseil de Direction a approuvé en 1962 pour être mis en pratique les changements essentiels qui figuraient dans le Protocole d'Amendement. Il s'agissait, entre autres choses, d'établir un système de quotes-parts analogue à celui qui a été adopté par l'OEA, et d'instituer la réunion annuelle du Conseil d'Administration, avec participation des représentants du secteur agricole. Au cours de cette période, le Conseil d'Administration a procédé à diverses évaluations de programmes et de projets qui rentraient dans le cadre des Lignes d'action, ainsi qu'à l'évaluation de projets du Fonds Simon Bolivar. Par ces mesures, le Conseil d'Administration commençait à mettre l'accent sur un processus d'évaluation des résultats des activités de l'IICA, d'où doivent dériver les ajustements qui se seraient révélés nécessaires.

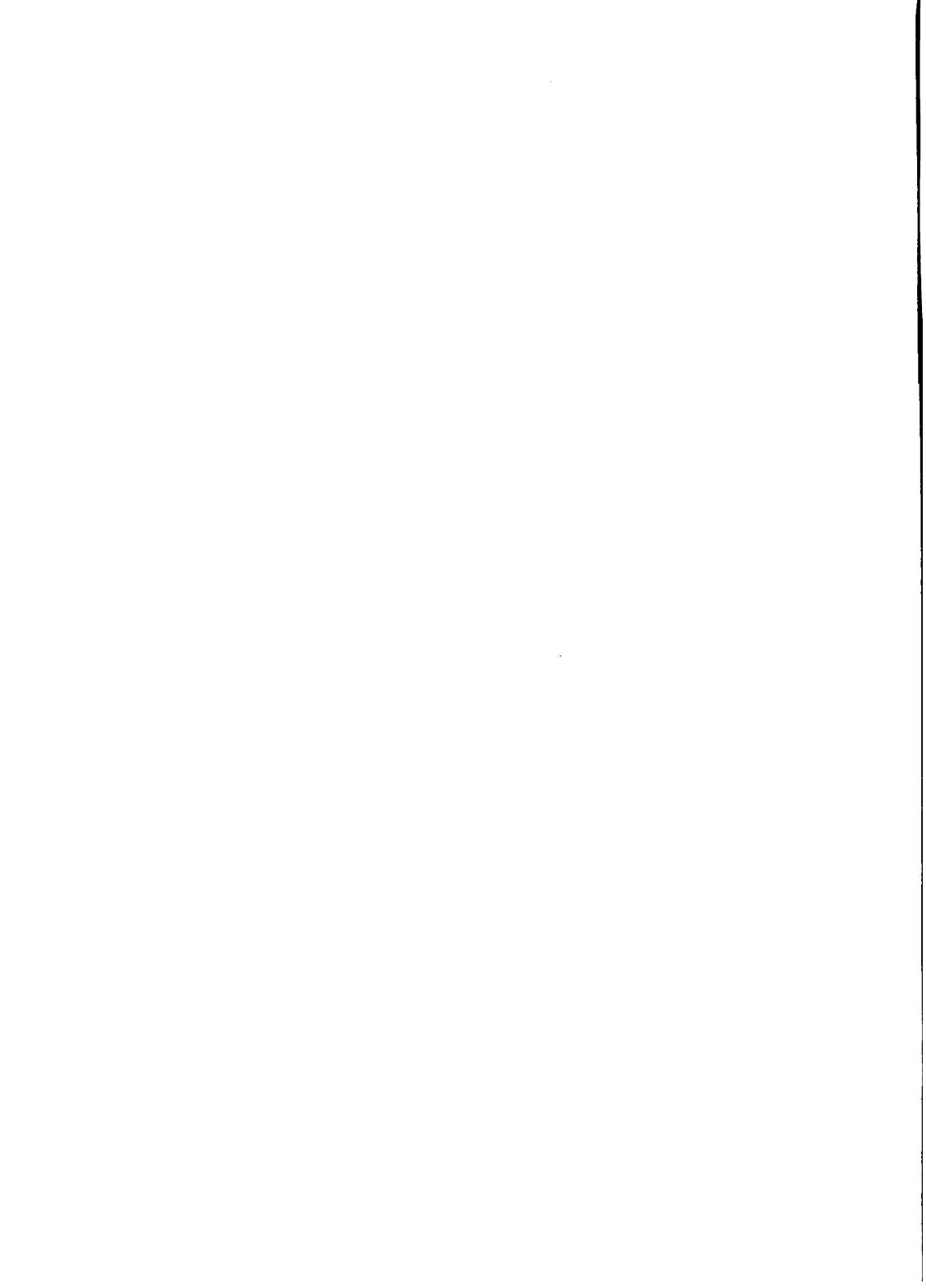
En 1970, le Conseil d'Administration a adopté une résolution sur la révision de la Convention. Cette résolution préconisait l'élargissement des thèmes d'action et le renforcement de l'Institut, et devrait consacrer juridiquement les changements susmentionnés. Après de longues études là-dessus, on est arrivé à se mettre d'accord sur le texte de la Convention qui fut ouverte à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979 et qui a été ratifiée le 8 décembre 1980. La nouvelle Convention poursuit comme objectif le renforcement et l'élargissement de l'action de l'Institut en tant qu'organisme spécialisé en matière d'agriculture, et prévoit que ses buts sont de stimuler, de promouvoir et d'appuyer les efforts des Etats Membres en vue du développement agricole et du bien-être rural.

L'IICA commence donc la décennie quatre-vingt doté d'une nouvelle Convention qui consolide son caractère d'organisme interaméricain spécialisé en agriculture, doté aussi de la personnalité juridique internationale et s'étant vu attribuer des buts et des fonctions élargis et une structure organique qui assure la participation directe des Etats qui en sont membres aux travaux du Comité interaméricain de l'Agriculture et du Comité Exécutif. Cette Convention définit également avec clarté le rôle et les responsabilités de l'organe exécutif de l'Institut, la Direction Générale. En somme, l'Institut a obtenu l'appui des Etats qui en sont membres vers une nouvelle étape institutionnelle au service de ces Etats.



CHAPITRE III

AMERIQUE, QUELQUES PROBLEMES ECONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES DE LA REGION



CHAPITRE III

AMERIQUE, QUELQUES PROBLEMES ECONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES DE LA REGION

A. SITUATION GENERALE DE LA REGION

La région fait face à des situations générales qui conditionnent la détermination des priorités pour le développement agricole et le bien-être rural. L'ordre d'importance des facteurs en cause dépendra de circonstances particulières et des décisions de chaque pays. Mais l'ensemble de ces facteurs appelle la recherche de solutions communes aux problèmes du développement agricole et du bien-être rural.

1. Manque de consentement et besoin d'actions qui aboutissent à de nouveaux résultats

En ce moment, n'existe point à l'échelon continental le consensus qui au cours de la décennie soixante avait facilité la conclusion d'accords entre les pays en ce qui a trait aux stratégies de développement, aux fonctions sectorielles, aux instruments prioritaires, et aux engagements de coopération internationale. Ce manque de consentement est à l'origine de la grande diversité de situations et de priorités, laquelle rend difficile la concertation des actions des organismes multinationaux.

En dépit d'efforts nationaux et internationaux, échelonnés de nombreuses années, orientés vers le développement agricole et le bien-être rural en Amérique Latine et dans les Antilles, les résultats obtenus sont variables et concordent peu avec les objectifs poursuivis. Ce phénomène fait ressortir qu'il est nécessaire que la coopération internationale soit plus appropriée et réponde aux exigences d'un processus soutenu de développement intégral.

2. Intégration au cadre mondial et nouvelles inquiétudes.

Au cours des dernières années, l'on a enregistré un plus fort degré d'intégration des pays au contexte mondial, qui va de l'adoption de normes de consommation et de technologie jusqu'à l'incorporation pleine aux marchés mondiaux des produits et des ressources financières. Cette intégration croissante a donné lieu au besoin de mettre l'accent sur le rôle des négociations internationales relatives aux diverses questions liées à l'agriculture. De même, elle impose de considérer quelles sont les caractéristiques de la technologie agricole que les pays peuvent mettre au point ou adapter, et comment pourrait être obtenu un certain degré d'autonomie en la matière.

3. Problèmes de balance des paiements, d'inflation et de financement.

Les problèmes traditionnels de balance des paiements de la région se compliquent par le niveau d'endettement externe dont font aujourd'hui l'expérience les pays de l'Amérique Latine et des Antilles.

La compétition dans laquelle les pays engagés pour des fonds d'investissement sur le plan international, dans leur recherche de ressources énergétiques et d'éventuelles conversions de matériels en vue de pouvoir exploiter des sources non traditionnelles d'énergie, réduit la marge de captation de fonds et d'affectation de ceux-ci à des investissements dans les secteurs sociaux. Dans la majorité des pays, l'inflation interne a été et continue d'être très forte et requiert des mesures correctives qui exigent une analyse soignée du niveau et de la composition des dépenses publiques. Une telle situation, jointe à l'endettement extérieur déjà excessif, réduit même davantage les options d'investissements qui ne sont pas directement productifs et freine les possibilités de transfert de revenus.

L'accès au financement international dans des conditions favorables sera plus difficile au cours de la présente décennie, pour la raison que l'accent est plutôt mis sur des mesures réalistes de développement agricole et rural qui permettraient d'atteindre dans un contexte financier plus restreint, la promotion sociale que l'on n'a pas pu obtenir dans le passé malgré un niveau plus fort de financement à taux de faveur.

4. Augmentation de la population

L'augmentation de la population de l'Amérique Latine et des Antilles nécessitera, au cours de la décennie quatre-vingt, la production d'aliments pour quelque dix millions de personnes de plus chaque année, et la création d'emplois pour quatre millions de nouveaux travailleurs par an même en dehors de toute réduction du niveau actuel de pauvreté, de sous-alimentation et de chômage.

Le plus fort taux de croissance démographique expérimenté dans le passé créera des problèmes alimentaires sérieux à l'avenir dans quelques pays, malgré le grand potentiel de production de la région. L'augmentation de la population a contribué à une plus forte urbanisation, ce qui a engendré des politiques défavorables pour les zones rurales.

5. L'expectative de la croissance économique

Les expectatives réduites de croissance économique dans les nations industrialisées restreignent la demande internationale des produits agricoles de la région. Une telle situation accentuera le protectionnisme des pays acheteurs en conséquence des difficultés qu'ils éprouvent pour placer leurs produits d'exportation.

Il conviendra donc d'accorder une attention spéciale à l'analyse et à l'exploitation des avantages comparatifs réels, à l'établissement d'un équilibre entre les possibilités d'autosuffisance et d'exportation, et aux termes d'échange, avec référence aux prix des recettes agricoles importées et des produits agricoles d'exportation.

6. Le problème du ravitaillement.

Les incessantes prévisions de déficit de l'approvisionnement mondial d'aliments empêchent les pays acheteurs de céréales de se reposer sur le commerce international pour leur ravitaillement. Au cours de la décennie cinquante, les pays de moindre développement du monde étaient autosuffisants en matière de production d'aliments. Cependant, au cours de la décennie soixante, leurs besoins d'alimentation ont nécessité l'importation de quelque vingt millions de tonnes de produits par an, et au début de la décennie soixante, le volume des importations d'aliments a atteint quatre-vingt-quinze millions de tonnes par an. Il est donc possible de prévoir vers le milieu de la décennie quatre-vingt une rareté mondiale d'aliments et une augmentation du prix international de ceux-ci.

7. Le problème de l'énergie

Le problème de l'approvisionnement en énergie, sur les plans régional et mondial, porte à reconsidérer l'orientation technologique que doit adopter la région dans le domaine de l'agriculture, étant donné les prix relativement élevés des produits pétroliers, et le besoin de rechercher des succédanés appropriés, tout particulièrement d'origine végétale.

B. PRINCIPAUX FACTEURS DE LIMITATION, OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR AGRICOLE EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES ANTILLES

L'examen de la situation actuelle et des perspectives futures pour le développement agricole et le bien-être rural de l'Amérique Latine et des Antilles, fait ressortir une série de problèmes spécifiques qui se posent dans les divers domaines d'action. Bien que les problèmes et les priorités en ce qui a trait au recours aux divers moyens de politiques sont particuliers à chaque pays et sous-région, quelques-uns de ces problèmes et priorités ont connu une diffusion et revêtent une importance indubitables.

Régime foncier

Un fort pourcentage de l'exploitation agricole en Amérique Latine et aux Antilles, qui dans certains pays atteint 90 et dans la majorité des cas n'est pas inférieur à 40, est constitué de petites exploitations d'un faible rendement

économique. D'autre part, une forte proportion de la superficie agricole se trouve affectée à un petit nombre d'exploitation de grande étendue. Les problèmes découlant du régime foncier continueront de susciter dans la prochaine décennie des débats portant sur l'utilité d'améliorer le rendement des ces noyaux de production et sur la nécessité d'une pure équité en ce qui concerne la distribution des ressources naturelles de production et des revenus.

Pauvreté et marginalisation dans les campagnes

Des groupes de population n'ont toujours pas accès aux avantages que pourrait leur procurer le progrès économique et social de la région. Cela constitue une situation très courante en particulier dans les zones rurales. En outre, ces problèmes de pauvreté et de marginalisation déjà graves en eux-mêmes, deviennent encore plus graves à l'échelon urbain par suite de l'exode des populations rurales vers les villes où viennent chercher de meilleurs revenus et de meilleurs niveaux de vie.

Organisation de producteurs

Bien que les producteurs aient fait des efforts pour s'organiser, ce qui prédomine toujours c'est la petite exploitation isolée, où il est toujours difficile de tirer parti des économies d'échelle et des services communs. En outre, il y a des difficultés politiques et pratiques qui réduisent la capacité des organismes publics de se mettre à la portée des habitants des campagnes économiquement faibles. Pour ces raisons, certaines actions prendront une importance toute particulière pendant la décennie, à savoir: soutenir les efforts déployés en vue de réduire la marginalisation rurale; éliminer dans la mesure du possible les graves indices de misère qui sont toujours manifestes dans les zones rurales, encourager la participation des femmes et des jeunes, stimuler l'organisation et la formation en matière de gestion des producteurs, en particulier en favorisant la formation de groupements coopératifs selon diverses formules qui seront mieux adaptées à la réalité de chaque pays.

La production agricole

L'insuffisance de la production de denrées alimentaires exportables et agro-énergétiques est le résultat de la conjugaison d'une ensemble de facteurs, parmi lesquels se détachent:

- a. Le manque de continuité des politiques qui encouragent l'investissement dans l'agriculture et au bénéfice du progrès technologique.
- b. La très modeste capacité du secteur public de mettre à la portée des producteurs, sous une forme intégrée, les services institutionnels nécessaires.

- c. Les problèmes structureux et institutionnels liés au régime foncier, à l'emploi, à la répartition du revenu et à la participation des populations rurales au processus de développement.

Marchés et commercialisation des produits agro-pastoraux

Les difficultés de production deviennent plus graves si les systèmes de commercialisation sont inappropriés et si le degré de traitement agro-industriel des produits est peu élevé; il en résulte des pertes substantielles après les récoltes et des manques à gagner sur les marchés nationaux et internationaux.

L'agriculture régionale n'a pas encore réussi à tirer pleinement parti des possibilités qu'offre le commerce international, alors qu'un développement fondé sur une étude des avantages comparatifs réels, comportant une analyse minutieuse des risques inhérents au commerce mondial le lui permettrait. Elle n'en a pas tiré pleinement parti par suite des restrictions propres à chaque pays en matière d'information, d'organisation et d'infrastructure, qui empêchent d'acheter et de vendre à la meilleure opportunité et dans les meilleures conditions, sans compter les complications additionnelles découlant des politiques protectionnistes des pays industrialisés.

L'organisation de canaux de commercialisation intérieure et internationale, en tant qu'instrument de navigation servant à orienter les plans de production pour atteindre divers objectifs économiques et sociaux à l'échelon national, demandera toujours toute notre attention au cours de la décennie.

Science et technologie

Les résultats obtenus en ce qui a trait à la mise point, au transfert, à la diffusion et à l'adoption de technologies, ont démontré une inadéquation des technologies utilisées: celles-ci ne sont pas, dans la plupart des cas, adaptées aux réalités des conditions écologiques et socio-économiques de la région. En général, en dépit de nombreux succès enregistrés dans la diffusion de la technologie dans la région, celle-ci continue, d'une manière évidente, de ressentir l'urgente nécessité d'un ajustement des techniques mises au point dans les stations expérimentales aux exigences du secteur écologique de production et au système de production adopté par les différents types de producteurs.

Aux risques technologiques et climatologiques s'ajoutent les problèmes des jardins botaniques et les problèmes phytosanitaires, rendus encore plus aigus par la facilité actuelle de transport des hommes et des marchandises. De tels risques créent des problèmes techniques, institutionnels, juridiques, ainsi que des problèmes d'infrastructure et requièrent des politiques d'une grande complexité.

La région comporte des zones tropicales potentiellement productives et actuellement peu utilisées, qui pourraient contribuer à renforcer la disponibilité d'aliments, de produits agro-énergétiques et de produits d'exportation. Dans ce cas, il est important de noter la nécessité de la conduite de recherches locales, particulièrement en ce qui a trait aux cultures autochtones.

Plusieurs pays ont connu d'importants succès dans les efforts qu'ils ont déployés en vue de la consolidation des systèmes nationaux d'éducation et de mise au point et de transfert de technologies. En outre, trois centres internationaux relevant de Groupe consultatif de recherche agricole internationale ont leur siège dans les pays de la région. Cependant, il y a des facteurs qui indiquent la nécessité d'adapter l'orientation des organismes de mise au point et de transfert de technologies aux nouvelles conditions de la production agricole.

Il devient nécessaire de reconsidérer les stratégies nationales et de coopération internationale en matière de technologie, afin de susciter une connaissance suffisante du potentiel et des besoins de la région et une conscience de l'existence d'une capacité locale d'assimilation de cette connaissance.

La recherche de solutions aux problèmes du secteur exige que les gouvernements se préoccupent de la formation de spécialistes hautement qualifiés capables de mettre au point d'adapter et de diffuser la technologie. Pour qu'on puisse y parvenir, les programmes d'études aux différents niveaux des spécialités et de l'enseignement en matière d'agriculture doivent se plier aux caractéristiques et aux besoins réels de chaque pays.

Ressources naturelles

Dans de nombreux pays, en particulier dans la région tropicale, la nécessité de repousser toujours plus loin la frontière agricole a causé de sérieux problèmes en ce qui concerne les ressources naturelles renouvelables. Faute de politiques et de mesures techniques appropriées de protection et d'aménagement, les sols, les bois, les sources d'eau et la vie sylvestre ont souffert de cette situation.

Au cours des vingt dernières années, la région a annexé à la surface cultivée près que 50 millions d'hectares; cependant dans l'ensemble, à l'échelon mondial, c'est la région qui compte la plus grande superficie arable encore non utilisée.

On pourrait occuper mieux une plus grande portion de la surface disponible si l'on n'était pas limité par le manque de connaissances, sur les systèmes de production qui peuvent être employés de façon rentable et sans dégrader l'écologie.

Il y a des indices du peu d'attention qu'on a porté jusqu'à présent aux ressources naturelles renouvelables, il faut mentionner: les indices d'érosion élevée qui se manifeste dans certaines régions, la progression de la désertification, la dégradation des bassins hydrographiques, le danger d'extinction de nombreuses espèces forestières et animales et l'urbanisation de terres présentant une grande valeur du point de vue de l'agriculture et de la protection de l'environnement. L'aménagement rationnel des ressources naturelles renouvelables, indispensable au maintien de la production agricole et la préservation de l'environnement exigent toujours une action prioritaire.

La problématique institutionnelle en agriculture

Les organismes publics agricoles exercent un contrôle direct sur trop peu de mesures politiques et sur trop peu de ressources pour pouvoir mettre en pratique des stratégies nationales de développement agricole et rural. Cela nous oblige à nous demander quels sont les systèmes institutionnels propres à favoriser le développement, devant l'accroissement des attributions tant des autres sous-systèmes du secteur public que des groupements privés.

C. LE ROLE DE L'AGRICULTURE DANS LA PROCHAINE DECENNIE

Au cours de la prochaine décennie, l'agriculture prendra une importance particulière au regard de la problématique régionale, étant donné que:

1. Dans la mesure où l'on avancera vers la solution des problèmes de structure et de pauvreté qui touchent le secteur rural, il sera possible de freiner la migration vers les villes, de rendre plus efficace l'utilisation des ressources humaines, naturelles et économiques au service de la production agricole; il sera possible aussi d'assurer que les habitants de la campagne puissent participer pleinement aux bénéfices du développement, bénéfices qu'il faut considérer comme des moyens permettant d'asseoir la justice et la paix sociale.

2. Le développement rural doit créer des emplois productifs, étant donné que la croissance urbaine, excessive et désordonnée, entraîne des coûts sociaux élevés et apparaît incapable d'assembler d'une façon productive les immigrants ruraux.

Les activités agricoles constituent d'importantes créatrices d'emploi, de façon directe et indirecte, car elles sont à la base de la production d'intrants et des processus de traitements des produits primaires. Sans vouloir prétendre pour autant absorber toute la population rurale additionnelle dans une agriculture de haut rendement, l'on peut prévoir qu'à l'avenir un grand nombre d'Etats attacheront plus d'importance que par le passé à l'emploi créé par les systèmes agro-industrielles.

Les activités agricoles primaires et les activités de transformation des produits primaires peuvent devenir un moteur stratégique du développement rural et contribuer ainsi à apporter la solution des problèmes de la pauvreté dans les campagnes, pour autant que l'on recherche un juste équilibre entre le développement agricole, considéré comme prioritaire, et le bien-être rural, considéré comme un objectif qu'on saurait proroger.

3. La production agricole est la source principale des devises qu'obtiennent la plupart des pays de la région qui affrontent de graves difficultés des balances des paiements.

Etant donné les possibilités réelles qu'offre le commerce international, la région peut même explorer la voie de la substitution des importations. Les pays d'Amérique Latine et des Antilles importent de grandes quantités d'aliments pour la consommation humaine et animale provenant de céréales qui pourraient être produits localement, à la condition d'avoir des politiques adéquates. Qui est plus, cette région dispose d'un potentiel mal exploité qui pourrait lui permettre de remplacer les importations. Elle pourrait même se convertir en région exportatrice d'hydrates de carbone provenant des espèces autochtones adaptées à l'écologie tropicale, particulièrement en ce qui concerne les racines et tubercules, les fruits et les huiles végétales.

4. En outre, une réserve abondante et stable d'aliments de base contribue à améliorer la situation en ce qui concerne la réserve d'aliments en général et la sécurité alimentaire nationale en particulier.

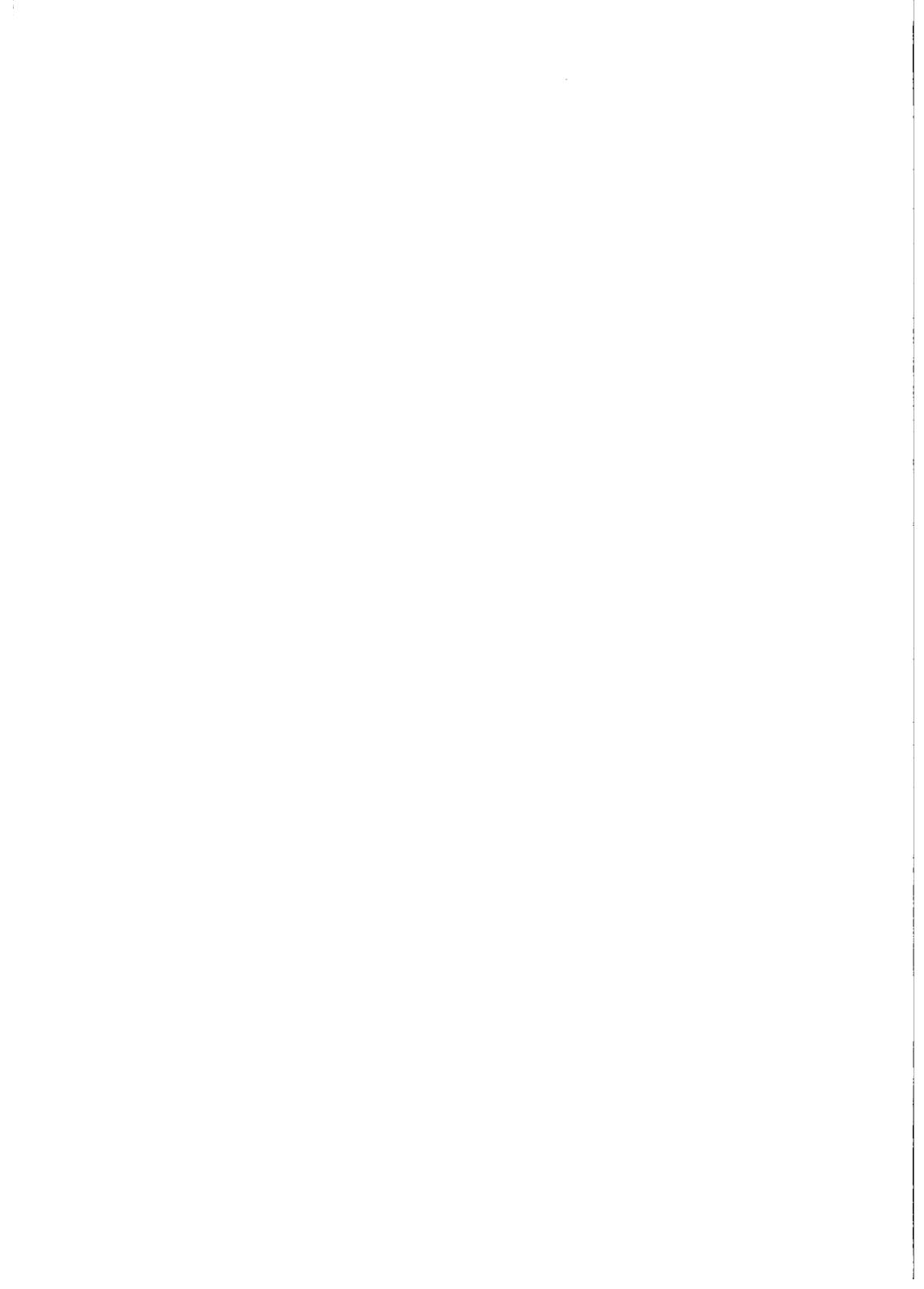
5. La production agricole primaire et les produits dérivés par transformation commencent à contribuer, grâce au recours à l'agro-énergie à la solution des problèmes découlant de la pénurie de pétrole. Il s'agit là d'un cas particulier d'un phénomène plus général: l'agro-industrie créatrice d'emplois et de valeur ajouté.

6. L'exploitation des ressources naturelles renouvelables de zones rurales présente, pour la région et le monde en général, un déficit en ce qui concerne la préservation d'un habitat qui accuse une dégradation continue, laquelle contribue à l'abaissement du niveau de bien-être rural et compromet le développement agricole futur.

La situation et les aspirations prioritaires de chaque pays créent des objectifs prioritaires distincts, en ce qui concerne tant l'exercice des fonctions surveillées que les politiques les plus propres à faciliter cet exercice. Le degré d'hétérogénéité des situations qu'affrontent les Etats Membres, ainsi que la grande diversité des expériences accumulées par eux nous amène à penser que les possibilités de coopération entre les différents pays existent et qu'il faut les exploiter pour soutenir les efforts de chaque pays.

CHAPITRE IV

NATURE, BUTS ET ATTRIBUTIONS DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE



CHAPITRE IV

NATURE, BUTS ET ATTRIBUTIONS DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

A. NATURE

L'Institut est un organisme spécialisé dans le domaine de l'agriculture, de caractère technique, international et intergouvernemental, qui fonctionne dans le contexte économique, social et politique des Etats Membres. Ces derniers dictent la politique générale de l'Institut en fonction de l'évolution des phénomènes sociaux, économiques, politiques et institutionnels dans ces différents pays.

En tant qu'organisme international, il est un sujet de droit autonome dans la communauté internationale. Il a la personnalité morale internationale et est assujetti aux directives et au contrôle des Etats Membres.

Etant donné son caractère d'organisme intergouvernemental, l'Institut est gouverné par les Etats Membres qui sont ses mandats, ses vérificateurs et soumis à leur volonté suprême et sans appel pour ce qui est de son entretien, de son action et de son existence.

De par sa nature d'organisme technique spécialisé, reconnu en tant que tel aux termes de la Charte de l'OEA, l'Institut a un champ d'action propre en matière d'agriculture, dans le cadre du système interaméricain. A ce titre, il doit s'organiser de façon à fournir les services les plus efficaces possibles aux Etats Membres dans le domaine qui relève de sa compétence.

Etant un organisme qui oeuvre dans un contexte politique dont il tire ses ressources, l'Institut doit établir des relations, fondées sur le respect de la souveraineté de chaque Etat Membre, qui lui permettent de bien remplir sa tâche technique. En outre, dans cet esprit, il doit encourager la coopération entre les pays, dans la ligne des objectifs du système interaméricain.

Les divers éléments ci-dessus mentionnés, qui permettent de définir la nature de l'organisme, doivent être considérés dans les politiques appelées à guider l'Institut à l'avenir.

B. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET BIEN-ÊTRE RURAL

Les buts de l'Institut sont: de stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts déployés par les Etats Membres en vue du développement agricole et du bien-être rural.

Les concepts de développement agricole et de bien-être rural sont également essentiels pour l'existence de l'Institut. Elucider la nature de ces concepts en tant que tels et les caractéristiques de la stratégie nécessaire pour les concrétiser constitue une prérogative des Etats Membres eux-mêmes. Néanmoins, en ce qui concerne le développement agricole et le bien-être rural, la région exigera que son organisme spécialisé, considère l'être humain comme un sujet et un objet de développement et se consacre à :

1. Coopérer avec les Etats Membres pour le développement d'une agriculture efficiente sur la base de l'utilisation des technologies les mieux adaptées aux besoins de chaque pays, dans le but de produire et de commercialiser des produits d'origine agricole destinés à l'alimentation et à la consommation industrielle intérieure, à la substitution des importations et des exportations, et pour remplacer les sources d'énergie traditionnelles.

2. Coopérer avec les Etats Membres en vue d'améliorer le niveau de vie des populations rurales économiquement faibles grâce à des actions qui permettront de les intégrer au processus de développement ou créeront d'autres sources d'emploi tout en améliorant leurs revenus et leur participation à la poursuite et aux bénéfices du développement coordonné des différents pays.

C. FONCTION DE L'INSTITUT

La Convention prévoit l'exercice d'une série de fonctions qui permettront à l'IIICA d'accomplir avec efficacité le mandat qui lui a été conféré. Ces fonctions, groupées en quatre catégories génériques dans le texte de la Convention, constituent la première étape dans la voie de la définition de la politique de cet organisme :

1. Renforcement institutionnel

Pour remplir cette fonction, l'Institut doit encourager le renforcement des institutions nationales d'enseignement, de recherche et de développement rural, en vue d'assurer l'impulsion voulue, au progrès en général et à la diffusion de la science et de la technologie appliquées au progrès rural.

Cette fonction postule l'établissement d'une forme d'action qui consiste à soutenir les institutions nationales de manière que le processus de développement soit autonome et que ses effets persistent au delà d'une période de coopération transitoire.

En indiquant le type d'institutions à considérer en priorité pour le renforcement de l'Institut on confirme les tâches que celui-ci aura à accomplir, que ce soit les tâches confiées de longue tradition à l'Institut (éducation et recherche) ou celles qui ont été introduites très récemment et se rapportent au développement rural.

L'accent mis sur la nécessité de favoriser le progrès et la diffusion de la science et de la technique, le centre d'intérêts principal de l'IICA, fait également ressortir le rôle d'organisme technique et scientifique de l'Institut.

2. Formulation et exécution des plans, des programmes, et des projets

La deuxième fonction consiste dans la formulation et l'exécution des plans, programmes, projets et activités selon les besoins des gouvernements. Le fait que cette deuxième fonction soit séparée de la première indique que, outre le renforcement institutionnel considéré comme un objectif intermédiaire pour atteindre les producteurs et les populations rurales, il existe l'option du soutien des organismes grâce à une action directe, selon la stratégie la mieux appropriée dans chaque cas.

3. Relations internationales

La troisième fonction engage à l'établissement et à l'entretien de relations de coopération et de coordination des efforts avec l'Organisation des Etats Américains, avec d'autres organismes ou programmes, et avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui poursuivent des objectifs analogues à ceux de l'Institut. Avec cette fonction a été ouverte explicitement la porte aux organismes et entités non gouvernementaux avec lesquels l'IICA peut coopérer et collaborer. Un autre but clairement indiqué est la coopération entre institutions et avec les gouvernements et institutions des pays observateurs permanents auprès de l'IICA.

4. Consultation et actions techniques et administratives

La quatrième fonction de l'Institut consiste pour lui à agir en tant qu'organe de consultation, d'exécution technique et d'administration de programmes et de projets dans le secteur agricole, aux termes d'accords conclus avec l'OEI et avec d'autres organismes et entités de caractère national, interaméricain et international.

Cette fonction permet de consolider le type d'actions en matière d'exécution et d'administration auxquelles procède l'IICA en conformité d'accords. A cette fin sont fréquemment utilisées les ressources hors quotes parts comme dans le cas de certains projets que l'IICA poursuit avec des organismes nationaux et avec d'autres agences multinationales.

En même temps, est retenue la notion de fait que l'IICA doit agir en tant qu'organe de consultation, ce qui entraîne une fonction supplémentaire. Pour exercer cette fonction, l'Institut doit déployer un effort intense de développement conceptuel, en collaboration avec les Etats Membres, pour assurer que ses démarches se conforment aux buts à lui assignés et demeurent dans la ligne des politiques et stratégies qu'établit le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.



CHAPITRE V

L'IICA DANS LA DECENNIE QUATRE-VINGT

CHAPITRE V

L'IICA DANS LA DECENNIE QUATRE-VINGT

A. OBJECTIFS

Il est fondamentalement important, lors de l'établissement des politiques générales, d'identifier avec précision le rôle qui revient à l'IICA dans le contexte de l'agriculture dans le continent, à la lumière de la nature, des buts et des fonctions qui lui sont assignés par la Convention le concernant ainsi que des tendances de l'agriculture de la région.

L'Institut devra être en mesure de déterminer et de caractériser, en fonction de leur ampleur et de leur importance, les problèmes et les possibilités d'action dans le cadre de la complexité et de la diversité propres aux pays afin de pouvoir soutenir les efforts nationaux prioritaires. En conséquence l'Institut devra s'occuper également de questions spécifiques, présentant un intérêt commun pour divers pays, en prenant en ligne de compte les stratégies que chacun de ceux-ci a établies pour assurer le développement agricole et le bien-être rural de leurs populations.

Etant donné les deux missions dont l'IICA a été chargé, en matière de développement agricole et de bien-être rural, l'Institut collaborera avec les Etats Membres en vue:

- a. d'obtenir la participation croissante et efficace de la population rurale, notamment des couches à faibles revenus, à la prise de décisions concernant les projets qui les touchent afin de leur permettre de tirer pleinement parti des avantages du progrès économique et social.
- b. de la valorisation des ressources humaines, moyennant l'encouragement de la formation, de type classique et de type non institutionnel, en vue du renforcement de l'efficacité de la production et d'une participation plus poussée des populations aux processus orientés vers l'amélioration du bien-être rural.
- c. du développement et de la consolidation des systèmes nationaux de mise au point et de transfert de technologies, pour que soit amélioré le mode d'insertion de chaque pays dans le cadre technologique régional et mondial. Ceci permettrait d'améliorer aussi bien la production que la productivité agricoles et forestières de prévenir et de réduire les pertes provoquées par les maladies des cultures et des animaux; de même de parvenir à l'utilisation plus rationnelle et à une meilleure conservation des ressources naturelles renouvelables.

- d. de l'élaboration de politique, mécanismes et moyens destinés à stimuler la production et la commercialisation efficace des intrants et produits agricoles, animaux et forestiers, sur le plan interne, sur le plan externe.
- e. de renforcer les institutions de développement rural, national et intégral, pour la planification et l'exécution de projets intégrés, qui garantissent la coordination de l'action institutionnelle et assurent la participation effective des bénéficiaires de ces efforts.
- f. de renforcer les systèmes institutionnels, publics et privés, en ce qui concerne la détermination de buts nationaux, la planification et l'exécution d'activités à tous les niveaux sur la base de la collecte et de l'analyse de données que permettraient une définition et une mise en oeuvre satisfaisante des politiques et des programmes de développement agricole et de bien-être rural et assureraient une plateforme adéquate à l'établissement de priorités dans le domaine de l'action qui incombe proprement à l'IICA.

B. LA STRATEGIE

La stratégie de l'Institut consistera pour celui-ci à concerter la coopération, en menant conjointement avec les pays des actions concentrées dont l'exécution serait décentralisée de manière à avoir des répercussions sensibles. Ce procédé signifie, aux termes des fonctions fixées par la Convention, sur l'IICA que ce dernier: a) fournira aux Etats qui en sont membres un appui en faveur du développement d'une capacité permanente et autosoutenue de la part des organismes nationaux responsables du développement agricole et du bien-être rural; b) servira d'instrument multinational aux pays membres dans le domaine qui requiert une action commune de leur part; c) servira de cadre et de tribune pour des échanges d'idées et de données d'expérience, ainsi que pour la coopération, entre les pays et organismes ou entités.

1. Critère général de la coopération multinationale

Le critère général de la coopération multinationale reposera sur l'identification, toute l'attention voulue leur étant accordée, des problèmes et des chances présentant un intérêt commun pour les Etats Membres ou un groupe d'entre eux, et au bénéfice desquels pourraient être réalisées des actions plus efficaces et efficientes dans le cadre de la coopération multinationale qu'au moyen de l'effort isolé des pays. Bien entendu, ce critère doit toujours tenir compte des stratégies adoptées par chaque Etat Membre.

L'approche retenue souligne la nature de l'IICA comme organisme multinational et la nécessité d'une participation intense des Etats Membres, tant dans l'identification et la planification commune des actions à entreprendre que dans leur exécution et dans l'évaluation des résultats auxquels elles aboutiront.

2. Caractéristiques de l'action participative

L'action participative concertée se base sur l'identification de programmes et projets, faite conjointement avec les Etats Membres. Elle doit avoir lieu à partir d'une programmation préalable et compatible avec les tendances que suivra l'agriculture de l'Amérique Latine et des Antilles au cours de la prochaine décennie.

Cette action participative concertée aura nécessairement des incidences positives sur les politiques de chaque pays, en ce qui concerne le développement agricole et le bien-être rural, incidences résultant de l'interaction de l'IICA avec les organismes nationaux dans la recherche commune de solutions.

Les actions de concertation devront porter sur les aspects essentiels du développement agricole et du bien-être rural. On tentera, à cet égard, de les appliquer aux problèmes et possibilités qui sont communs aux divers pays.

Le processus de concertation a lieu à plusieurs échelons, à savoir:

a. Concertation au niveau des organes supérieurs de l'Institut:

Planification d'importantes activités susceptibles d'évaluation, laquelle prévoit un maximum de coopération mutuelle et doit être convenue aux termes des décisions du Comité Exécutif et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

b. Concertation à l'échelon multinational:

Les programmations arrêtées par les organes supérieurs doivent résulter de négociations directes menées avec les pays ou groupes de pays désireux de résoudre un problème commun. En outre, l'on devra former des Commissions consultatives de groupes de pays sur des questions pertinentes et d'intérêt commun. Ces commissions devront participer activement à la conception et à l'évaluation des actions figurant dans les programmations.

c. Concertation à l'échelon de pays:

Des accords spéciaux conclus avec divers pays en vue de l'exécution, sur leurs territoires, et en collaboration avec eux, des programmes et des projets qui répondent à des préoccupations prioritaires concrètes de ces pays et qui doivent avoir un effet mesurable susceptible de satisfaire le pays bénéficiaire, que ce soit dans le cadre de la programmation conjointe arrêtée par l'IICA ou en tant que réponse à des problèmes ou à des situations particulières de chaque pays.

d. Concertation avec les entités et organismes internationaux:

Accords spéciaux conclus avec d'autres organismes et centres internationaux et multinationaux, en vue de la solution conjointe ou coordonnée de problèmes d'intérêt commun. Ce processus réduira le chevauchement d'efforts qui tend à diminuer le rapport efficacité/coûts des ressources nationales et internationales appliquées à la coopération technique, et permettra à l'IICA de maintenir en permanence des contacts avec l'extérieur.

La concertation devra se porter d'une façon toute spéciale sur les aspects centraux de la coopération internationale. Sont ici visés notamment les aspects qui dérivent de l'action de groupements sousrégionaux et de l'existence d'autres organismes et centres dont la responsabilité et les intérêts coïncident avec ceux de l'IICA, tout particulièrement ceux du système interaméricain et la FAO.

En ce qui concerne les processus d'intégration aux échelons régional et sous-régional, les pays se sont attelés à la tâche d'atteindre en commun des objectifs qu'ils partagent dans le domaine du développement agricole et du bien-être rural. C'est pourquoi il appartient, également à l'IICA de stimuler, de promouvoir, de soutenir et de faire connaître les efforts que les pays entreprennent dans ce sens. Par conséquent, les efforts de caractère régional politico-économique, qui sont déployés dans la région, par exemple par le Conseil de l'Accord de Cartagène, le Système économique Latino-Américain, le Marché commun de l'Amérique Centrale, l'Association Latino-Américaine d'Intégration, le Traité de Coopération de l'Amazone, le Traité du Bassin de la Plata, le Marché commun des Antilles, seront d'un intérêt considérable pour l'IICA.

Par de tels mécanismes on aspire à dynamiser la recherche de réponses aux problèmes des différents groupements sous-régionaux, Latino-Américains et Antillais dans leur ensemble, tâche à laquelle l'Institut se doit de coopérer.

3. La concentration, ses formes et ses caractéristiques

Par sa résolution No. 6 (IICA/JIA/Res.6(I-0/81)) le Conseil Interaméricain de l'Agriculture recommande que les pays se préoccupent de ce que l'IICA concentre ses actions de coopération technique, de manière à assurer la maximisation de l'efficacité des ressources disponibles et l'obtention du meilleur rendement possible de ses services.

Dans le passé, les unités de plus haut niveau, chargées de l'organisation des tâches de l'Institut, étaient "Les lignes d'action" qui étaient vouées à des fonctions générales du secteur public agro-pastoral.

Les lignes d'actions seront considérées maintenant comme une spécification conceptuelle des buts fondamentaux de l'IICA: développement agricole et bien-être rural. Les nouveaux Règlements de la Direction générale identifient les programmes comme étant les unités de base destinées à définir et à délimiter les activités de l'IICA. Par conséquent les programmes établiront les domaines d'activités dans lesquels l'IICA devra opérer.

Les programmes représentent l'instrument de planification interne qui permet aux Etats Membres de définir, d'analyser et de fixer les objectifs prioritaires et les actions qui seront assignées à l'IICA, dans les problématiques sectorielles du développement agricole et du bien-être rural. Ils envisagent en outre des stratégies pour la recherche de solutions et servent de cadre pour l'exécution de projets, selon un processus de planification et d'évaluation contenu et mené de concert avec plusieurs pays.

Les programmes répondent aux besoins suivants:

- a. Délimitation et concentration de l'action de l'Institut à l'échelon de la région dans son ensemble.
- b. Définition, dans le cadre de chaque problématique sectorielle identifiée, du cadre de référence qui permettra de rendre opérationnelle l'action concertée avec les pays qui désirent la coopération technique dans le domaine couvert par le programme concerné.

En vue de faciliter pour le Conseil interaméricain de l'Agriculture l'étude et la fixation des objectifs prioritaires, les propositions de programmes qui seront soumises à la considération de ce Conseil devront contenir des données propres à l'application des critères établies à l'avance par ce dernier à cette fin. Ces critères seront d'une nature telle que leur application et leur analyse permettent une estimation des incidences probables de l'exécution du programme en question et une appréciation des mérites de ce dernier au regard d'autres propositions concurrentes pour l'emploi des ressources disponibles.

L'Institut établira, à l'échelon de ses opérations sous-régionales, les fonctions permanentes et décentralisées de suivi et d'évaluation des résultats de son action. Pour remplir ces fonctions, il recherchera la participation maximale des organismes techniques nationaux afin de pouvoir atteindre en même temps les objectifs qui lui sont assignés: de déterminer de façon objective l'efficacité de ces organismes, de faciliter les échanges mutuels d'expériences, et d'intensifier l'intérêt que portent les pays à l'action de l'Institut. Les fonctions susmentionnées, conçues comme un processus permanent, décentralisé et participatif, constitueront le fondement de l'adéquation des programmes aux changements sociaux, économiques et politiques qui surviennent dans les Etats Membres.

Les programmes seront exécutés au moyen de projets multinationaux ou nationaux. Ces projets représenteront des efforts concrets déployés en vue de la solution de problèmes spécifiques et seront élaborés conjointement avec les différents pays.

Les projets de coopération technique devront s'ajuster aux objectifs des pays et de l'institution bénéficiaire, et renforcer la capacité technique et administrative locale de manière à assurer la continuation des actions des qu'aura été terminée la coopération. Les projets devront être de nature transitoire et exécutée sur la base d'engagements formels de conduite à bonne fin, du point de vue technique et financier; il devront enfin faire l'objet d'une évaluation qui déterminerait s'il convient de les poursuivre, de les élargir ou d'y mettre un terme.

4. Prévision

Dans le déroulement de ses activités, l'IICA devra établir les procédures permettant de reconnaître et de prévoir les besoins et les problèmes, tant à l'échelon régional qu'à l'échelon du pays. Le processus de prévision contribuera à améliorer l'efficacité des services de l'IICA en tant qu'instruments au service des différents pays, en attirant l'attention sur les problèmes et les possibilités d'importance qui peuvent être envisagés.

5. Intermédiation technico-scientifique

Bien que l'IICA doive concentrer son potentiel d'action scientifique et humain sur des programmes et des projets choisis avec soin, il ne devra jamais ignorer les nombreux autres problèmes qui existent dans le secteur agricole régional et qui peuvent présenter un intérêt spécial pour certains des membres.

Les pays demandent souvent des services sous des rubriques d'ordre très divers dans le domaine de l'agriculture et il est très difficile de prévoir ces demandes dans le cadre de la spécialisation des programmes de l'Institut. Dans des cas semblables, l'IICA devra être en mesure de déterminer et de canaliser les ressources nécessaires pour satisfaire à ces demandes sans porter atteinte à la nature des programmes.

L'intermédiation est une activité complémentaire des programmes; elle exige que l'IICA soit en mesure de désigner et de savoir où trouver, dans la région ou au dehors, les spécialistes les plus aptes à résoudre certains problèmes particuliers.

6. Décentralisation administrative et d'exécution

La décentralisation administrative et d'exécution de la coopération technique est une condition nécessaire pour la conduite d'une action efficace, dans

une région dotée de caractéristiques aussi diverses que le Continent Américain. La décentralisation en tant que telle ne comporte pas seulement la décentralisation matérielle elle englobe aussi la planification, l'exécution, l'évaluation et la prise de décisions, dans un cadre approprié d'attribution de responsabilités et de délégation d'autorité, sur la base de politiques bien définies.

C. L'ACTION

1. Tâches à accomplir pour que l'IICA remplisse ses fonctions

Pour exercer ses fonctions, l'IICA devra:

- a. Analyser et interpréter les difficultés actuelles et futures, ainsi que les possibilités dans et pour les Etats Membres, dans les domaines du développement agricole et du bien-être rural, et faire connaître les résultats de ses actions pour le bénéfice de la région.
- b. Réaliser des actions de promotion de programmes multinationaux, et participer à leur conception, à leur exécution et à leur suivi.
- c. Canaliser les ressources extérieures, techniques et financières, vers les différents pays et participer, quand il conviendra, à la gestion de ces ressources.
- d. Offrir son assistance pour le renforcement institutionnel dans les pays, sous la forme d'activités qui feront appel tant à des ressources propres du pays concerné qu'à des ressources extérieures.
- e. Participer à l'exécution de certaines tâches de développement, en combinant ou en complétant les ressources locales, quand la solution du problème exige sa participation.
- f. Agir de concert avec les organismes internationaux pour faire que les ressources disponibles produisent l'effet maximal à l'appui des efforts des différents pays. Les activités de l'IICA devront être complémentaires de celles de ces organismes internationaux dans les étapes de la planification et de l'organisation; ces activités devront en outre aider ces organismes internationaux et les institutions nationales dans l'étape d'exécution.
- g. Tenir les Etats Membres et les organismes internationaux informés des actions de l'IICA et des objectifs prioritaires de la région, afin de diriger leur attention et les ressources vers les problèmes pertinents.

- h. Représenter les intérêts du secteur agricole et des régions rurales du Continent au sein du système interaméricain et devant d'autres instances internationales.
- i. Améliorer sa structure, sur le plan administratif, pour réduire au maximum ses coûts fixes, et sur le plan financier pour obtenir la régularisation du paiement des quotes-parts de la part des Etats Membres de manière à éviter toute interruption de son action.

2. Caractéristiques de l'action de l'IICA

Les activités convenues entre les Etats Membres avec la participation ou la médiation de l'IICA, devront essentiellement être:

a. Effectives

C'est-à-dire se prêter à l'obtention de résultats permettant aux Etats Membres de vérifier l'utilisation efficace des ressources qu'ils allouent à l'IICA.

b. Participatives

C'est-à-dire être basées sur des décisions prises de concert avec les différents pays relatives à des programmes définis par les Etats Membres, selon un processus de planification, et dont l'exécution est arrêtée et effectuée conjointement avec des organismes nationaux.

c. Multinationales

C'est-à-dire se rapporter à des thèmes pour lesquels l'action commune de l'ensemble des Etats Membres ou d'un groupe de ces Etats permettra d'obtenir, dans chaque pays, des résultats plus efficaces que ceux qui découleraient d'une action individuelle.

d. Temporaires

On s'efforcera de faire en sorte que les organismes nationaux puissent assumer la charge des actions lancées avec l'aide de l'IICA. Cependant, il y a des fonctions qui par leur nature et leur portée reviennent en propre à l'IICA en tant qu'organisme international en forme permanente.

e. Complémentaires

C'est-à-dire être exercées avec des objectifs de renforcement institutionnel des organismes nationaux, soit par une action indirecte de

soutien, soit par l'attribution de ressources complémentaires, on la conjugaison d'efforts en vue d'une action directe.

f. Souples

C'est-à-dire être mises en oeuvre compte tenu de ce que la problématique de l'agriculture de l'Amérique Latine est fonction de la diversité des points de vue provenant du pluralisme socio-économique et politique des différents pays.

g. Innovatrices

C'est-à-dire être aptes à faciliter les changements dans les concepts, dans l'organisation et dans les procédures, donner lieu à des options originales et à des échanges d'expériences dans la recherche de solutions ingénieuses et réalistes aux problèmes de l'agriculture régionale.

D. LA PARTICIPATION DES ETATS MEMBRES

La participation active des Etats Membres à l'IICA est essentielle pour que l'Institut puisse atteindre les buts et les objectifs qui constituent le mandat que lui a donné la Convention y relative. En tout temps, cette participation doit tendre à déceler les difficultés et à désigner les objectifs prioritaires de façon que l'IICA puisse concentrer ses actions, aux échelons national et multinational, uniquement sur les questions qui sont d'une réelle importance pour les Etats Membres.

La participation des pays à l'action de l'Institut se fait à trois niveaux: a) au niveau du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et du Comité Exécutif, considérés en tant qu'organes supérieurs de caractère continental; b) au niveau des organismes techniques des différents pays et groupes de pays; c) au moyen de mécanismes d'accord établis dans chaque pays. Cela implique que:

- a. Au niveau des organes supérieurs, la participation des différents pays consistera essentiellement dans l'examen et l'analyse des informations, études et diagnostics fournis par l'IICA ou d'autres institutions, compte tenu des critères découlant des politiques et des intérêts des gouvernements, en vue de la définition et de l'adoption des politiques, des programmes et du budget de l'Institut.
- b. La participation des organismes techniques des pays ou de groupes de pays se fera par l'apport d'opinions et d'informations émises ou fournies en vue de la formulation, de l'évaluation et de l'ajustement continus des propositions de programmes et projets multinationaux que la Direction générale ou les pays eux-mêmes soumettent aux organes supérieurs de l'IICA.

- c. En vue de l'identification, de la sélection de la hiérarchisation et de l'évaluation des projets nationaux, ainsi que de la conduite des actions d'intermédiation technico-scientifique et de la participation d'un pays donné à des activités internationales, l'on devra disposer dans chaque pays d'un mécanisme d'action concertée qui assure la conjugaison des efforts des pays en question et de l'IICA sur les aspects politiques techniques et financiers des activités.

E. LA PARTICIPATION DES OBSERVATEURS PERMANENTS

En obtenant le caractère d'Observateur Permanent de l'IICA, tout Gouvernement indique un intérêt à coopérer, à travers l'Institut, au développement agricole et à l'amélioration de la qualité de la vie rurale dans les Etats Membres.

Pour ce, les relations de l'IICA avec les gouvernements et institutions des Pays Observateurs Permanents pourront se concrétiser par des accords ou des contrats de participation qui aideront à renforcer les actions de l'IICA dans le Continent.

Ces accords ou contrats pourraient se formaliser avec la participation conjointe de tous ou de plusieurs gouvernements ou institutions des Pays Observateurs Permanents, ou avec chacun d'eux individuellement, selon les priorités de ces Etats et des Etats Membres, et selon les thèmes et la couverture géographique des actions à réaliser.

Ce document a été édité et publié sous la responsabilité de la Direction d'Information Publique et d'Appui Institutionnel de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'Imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation. Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en mai 1983, et tiré en 250 exemplaires.

